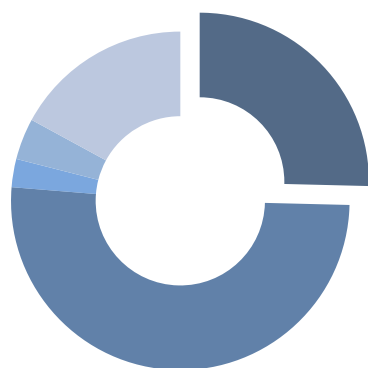


Clients résidentiels à Bruxelles - 12/2019 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties* :



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

FIXE
smart

		SMART FIXE
		Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du tarif
Tarif et durée		1 an
Redevance fixe (€/an)		75,00
Compteur monohoraire		6,67
Compteur bihoraire	Heures pleines	7,11
	Heures creuses	6,06
Compteur exclusif nuit		6,06
Facturation		Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.
Paiement		Par domiciliation, virement ou Zoomit.
Service 5 étoiles		Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).
OCTA+ deals		Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.
		Demandez votre carte carburant et bénéficiez de belles ristournes dans plus de 1.950 stations en Belgique. Ristourne garantie de 11 cents/litre TVAC sur le prix officiel chez OCTA+, Avia, Power, Gabriëls, Maes, DCB et G&V, ainsi que d'autres conditions avantageuses chez Esso, Lukoil, Q8 et Texaco.

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit				
Région de Bruxelles-Capitale								
Sibelga	9,66	9,66	6,89	6,06	15,17	2,29	0,3386	0,2331

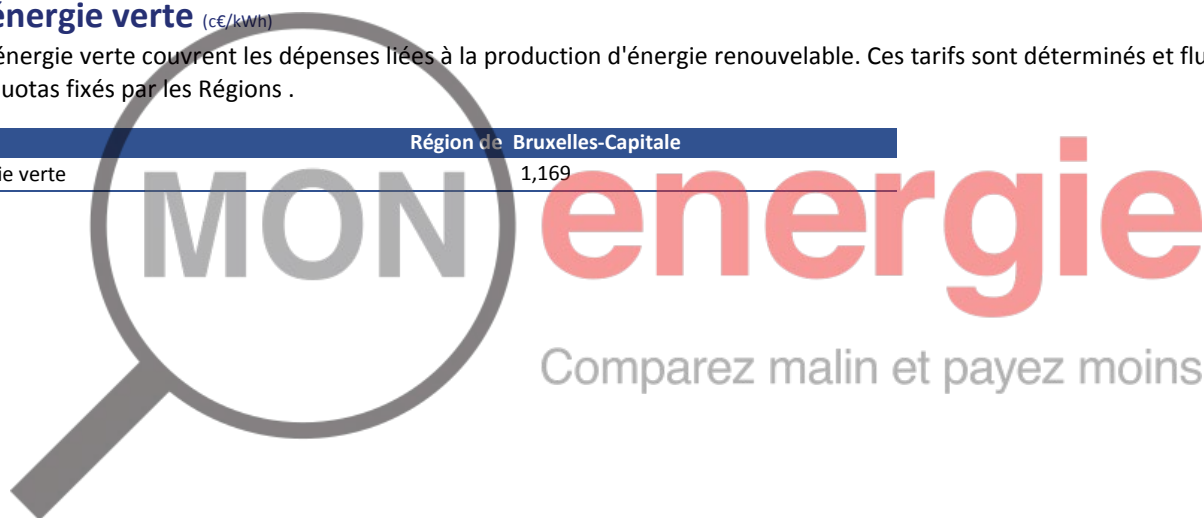
Cotisation pour les missions de service public

Puissance souscrite	€/an
<=1,44 kVA	0,00
>1,44 et <6 kVA	12,05
>6 et <9,6 kVA	19,31
>9,6 et <13 kVA	24,10
>13 et <18 kVA	36,30
>18 et <36 kVA	48,35
>36 et <=56 kVA	96,56
>56 kVA	156,96

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions.

Région de Bruxelles-Capitale	
Coûts énergie verte	1,169



Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/12/2019 et le 31/12/2019 par un client résidentiel.

Le prix de l'énergie est fixé pour la période d'un an et est renouvelé chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouveau prix d'énergie sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé » sans que OCTA+ soit informé de cette spécificité, la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.